



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

Prix du patrimoine – Appel de candidature en Nouvelle-Beauce

Ville de Sainte-Marie, le 9 février 2011 – La MRC de La Nouvelle-Beauce est heureuse de participer à la 4^e édition des Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches qui visent à reconnaître des projets qui mettent en valeur notre patrimoine culturel. Cet événement est une occasion de souligner les initiatives et les bons coups réalisés en cette matière sur notre territoire.

Sont admissibles les individus et les organismes ayant réalisé, entre janvier 2009 et décembre 2010, une initiative en patrimoine culturel en Nouvelle-Beauce dans l'une des catégories suivantes :

1. La conservation et la préservation

Intervention physique effectuée sur un bâtiment, un bien immobilier, un ensemble bâti d'intérêt patrimonial, des biens mobiliers ou des collections significatives, visant à les mettre en valeur ou à les conserver dans le respect de l'ensemble de leurs caractéristiques d'origine. Action ou projet visant la préservation d'éléments significatifs du paysage culturel patrimonial.

2. L'interprétation et la diffusion

Mise en valeur du patrimoine par l'action (animation, parcours interprété, production théâtrale, festival, etc.), par l'objet (lieu, sentier d'interprétation, route ou chemin du patrimoine, panneau, etc.) ou par une diffusion du patrimoine (exposition muséale, publication, circuit patrimonial, etc.).

3. Les porteurs de tradition

Un individu reconnu dans son milieu pour la somme des connaissances et la maîtrise d'une pratique culturelle traditionnelle liée au conte, à la chanson, à la danse, à la musique, aux arts et métiers, aux coutumes issues de la tradition. Il devient le porteur d'une tradition active et dynamique, inscrite dans la communauté, en la transmettant à son milieu.

Critères d'attribution

Sept critères communs aux trois catégories permettront d'identifier les lauréats, à savoir : Intérêt patrimonial et pertinence, originalité, qualité de l'intervention, cheminement, impact, signification pour la collectivité, rayonnement et intégration.

Les individus et organismes qui désirent soumettre leur candidature ont jusqu'au 31 mars 2011 pour le faire, et ce, auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Le dépliant promotionnel du concours incluant le formulaire de candidature y est disponible ainsi que dans toutes les municipalités de notre territoire. De plus, une version numérique du dépliant est accessible sur le site Internet www.nouvellebeauce.com (voir section Actualités « Prix du patrimoine »).

Toutes les informations entourant ce concours se retrouvent également sur le site du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (www.culture-quebec.qc.ca) sous l'onglet « Prix du Patrimoine ». Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à rejoindre Mme Maryse Breton au 418 387-3444, poste 129 ou par courriel à directiongenerale@nouvellebeauce.com.

Les lauréats de la Nouvelle-Beauce seront dévoilés lors d'une activité locale et seront finalistes à l'évènement régional « Les Prix du Patrimoine - Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches » qui aura lieu le 18 juin 2011 à Deschambault-Grondines.

- 30 -

Source : Maryse Breton, directrice au soutien administratif

Pour information : MRC de La Nouvelle-Beauce
Tél. : 418 387-3444, poste 129